



A Paris, le 2 novembre 2010

Le bilan « déchets » du Grenelle vu par les associations : **3 ans de débats pour 3 rendez-vous ratés**

1 - La prévention

L'objectif de -7 % de réduction des déchets sur 5 ans fixé par le Grenelle a toujours été dénoncé par les associations comme très insuffisant au regard notamment du potentiel réel de réduction de -39% (150 kg par habitant et par an - chiffres Ademe).

Priorité des priorités dans la bouche des décideurs durant le Grenelle, les mesures sur la prévention ont minutieusement épargné les principaux responsables : les producteurs de biens et les emballeurs. Nous sommes ainsi très loin des déclarations faites par le ministre Jean-Louis Borloo qui déclarait en plein processus Grenelle : « *Toutes les mesures visant à taxer le suremballage seront prises* ». On en attend toujours une seule...

Le seul article faisant référence à l'écoconception des produits a été purement et simplement supprimé par la Commission du développement durable à l'Assemblée nationale (Grenelle 2). Le Grenelle aurait dû être l'occasion de mettre en place des mesures phares comme la réintroduction de la consigne sur les emballages, défendue par les ONG depuis plusieurs années. Les nombreuses pressions industrielles dans les plus hautes sphères ont finalement eu raison de la consigne. Deux députés de la majorité ont même dénoncé le lobbying intense des industriels (minéraliers en tête) et « *le harcèlement* » dont ils ont été victime en commission mixte paritaire.

2 - Le recyclage des déchets

Les derniers chiffres de l'été 2010 ont donné raison aux associations : l'objectif de 35 % de recyclage en 2012 était très insuffisant au regard du potentiel réel d'augmentation de la part de ce mode de traitement en France. La dernière étude Ademe a montré que ce taux était en réalité quasiment atteint dès le début du Grenelle en 2007 (34%) ! Pourtant, le ministère soutenait dans le même temps qu'un objectif plus élevé de recyclage en 2012 aurait été trop ambitieux.

Autre preuve récente de la faillite partielle du Grenelle, le fonctionnement des filières de responsabilité élargie des producteurs ne s'améliore pas. Les dernières semaines ont montré qu'Eco-Emballages, éco-organisme puissant et influent, loin d'assumer ses obligations issues du Grenelle (augmentation significative de sa part pour le financement du recyclage des emballages), tente de limiter au maximum le montant des sommes à reverser aux collectivités territoriales. Fait unique depuis la création d'Eco-Emballages, les collectivités ont claqué la porte des discussions sur le futur agrément devant le refus de

l'éco-organisme de respecter ses engagements. Une sacrée tâche sur l'immédiat après-Grenelle.

3 - L'incinération et le stockage

Le temps paraît loin où le Président de la République déclarait : « *la priorité ne sera plus donnée à l'incinération mais au recyclage des déchets* » (octobre 2007).

Pour les ONG, le Grenelle ne saurait être une fin en soi : le moratoire national soutenu par toutes les grandes associations n'ayant été décidé au niveau national par manque de courage politique, la mobilisation se poursuivra au niveau local. L'idée du moratoire a fait son chemin dans les réflexions de nombreux élus au cours des débats (des amendements de parlementaires l'ont même soutenu au cours du processus).

Le décalage entre les belles annonces faites par le ministre et les réalités sur le terrain est énorme : des dizaines de projets d'incinérateurs sont en effet en cours (Pas-de-Calais, Oise, Charente-Maritime, Clermont-Ferrand, Corse, Bouches-du-Rhône,...), sans compter les nombreux projets de décharges. Le Cniid a pourtant montré que si la France avait le même taux de recyclage que l'Allemagne (64%), notre pays pourrait fermer 65 incinérateurs et 130 décharges. Au lieu de cela, la France cherche à en construire de nouveaux.

La taxation de l'incinération et du stockage (Tgap), mesure importante du Grenelle sans toutefois être révolutionnaire (déjà pratiquée dans plusieurs pays Européens) a été détricotée au cours des deux dernières lois de finances. Avec des taux de taxation parfois 10 fois inférieurs à ce qui avait été décidé, elle a perdu aujourd'hui son effet incitatif au développement du recyclage et à la réduction des quantités enfouies et incinérées. Sous les coups de butoir de la majorité parlementaire, la question se pose même de savoir si la Tgap survivra à la prochaine loi de finances...

La transition vers une politique déchets moins émettrice de gaz à effet de serre et plus préservatrice de nos ressources est décidément loin d'être assurée.